



## Interdiction de travailler en béquilles

Par **MaudC**, le **13/11/2015** à **03:40**

Bonjour,

Suite à une entorse, mon medecin m'a prescrit une semaine de béquilles pour me déplacer, mais pas d'arrêt maladie.

J'ai informé mon employeur de ma situation, mais en lui précisant que je serais présente à mon poste quoi qu'il arrive.

Celui ci m'a formellement interdit de venir travailler en béquilles, m'obligeant à rester chez moi.

Mon absence étant de sa volonté, a t'il le droit de me déduire une semaine de salaire?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/11/2015** à **08:34**

Bonjour,

L'employeur peut estimer que votre sécurité n'était pas garantie ou que cela était incompatible avec le poste occupé...

Il faudrait savoir s'il vous a notifié cela par écrit mais à mon avis, il aurait dû vous faire passer une visite de reprise pour que ce soit le Médecin du Travail qui prenne la décision...